

**SITUATIONS ET CHAMPS DES POSSIBLES
DES JEUNES ET MINEURS NON ACCOMPAGNÉS**

Un éclairage franco-allemand

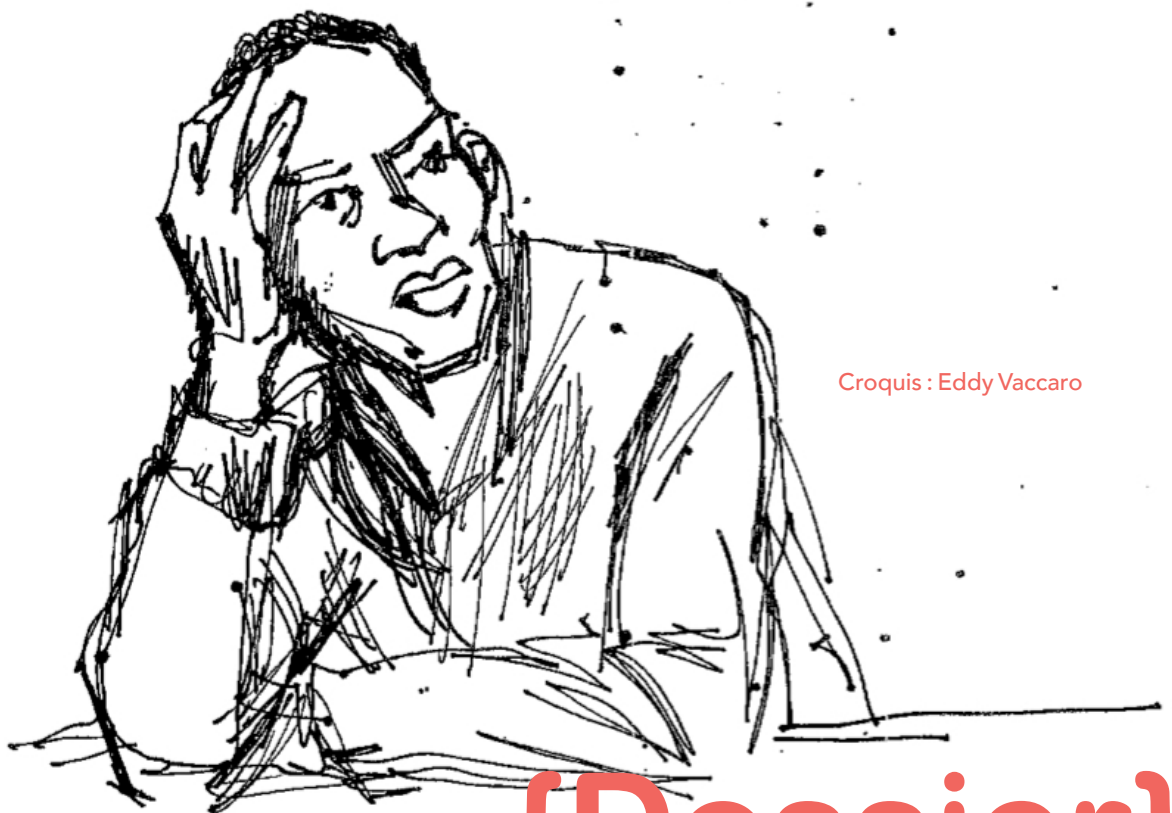
Coordonné par Catherine DELCROIX et Gwendolyn GILLIERON



**Jeunes et Mineurs en Mobilité
Young people and Children on the Move**

N ° 9

B²⁰₂₄



Croquis : Eddy Vaccaro

{Dossier}

**SITUATIONS ET CHAMPS DE POSSIBLES
DES JEUNES ET MINEURS
NON ACCOMPAGNÉS
UN ECLARAIGE FRANCO-ALLEMAND**

Les MNA en quête d'intégration : entre accompagnement et entraves des autorités institutionnelles

Omorou Baro

MASTER ISCEMI, UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

Corine Reynette

EHESS/IRIS, IC MIGRATIONS

Eliane Eock

LINCS, UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

Introduction

En Europe, l'immigration est un sujet sensible et omniprésent dans le débat politique et sociétal. Au cours des dernières années, on assiste à l'arrivée en France de mineurs non accompagnés (MNA) en quête d'une intégration citoyenne et en particulier dans la ville de Strasbourg (Kobanda, 2016 : p. 15). Notre article va s'intéresser aux stratégies des MNA au tournant de leur majorité, afin de favoriser leur intégration socio-professionnelle en France. Nous allons étudier à partir de leurs récits de vie la situation de trois jeunes MNA, originaires de la Guinée Conakry, Cherif, Oumar et Luny.

La présence de ces MNA sur le territoire français pose la question de leur prise en charge et de ces enjeux (Bricaud, 2006 : p. 07). Différentes institutions suivent et accompagnent le jeune étranger dès son arrivée sur le territoire français, de la reconnaissance de sa minorité à son autonomie. Il s'agit souvent d'un parcours difficile parsemé de nombreuses embûches et de défis. Parmi ces derniers, l'accès à la scolarité et à la formation professionnelle joue un rôle essentiel dans leur intégration. L'article démontre l'impact de la scolarisation et de la formation professionnelle dans la régularisation et l'insertion socio-professionnelle des MNA à leur majorité.

Nous avons fait le choix pour cette étude d'une méthode qualitative qui s'appuie sur le récit de vie ainsi que le parcours et le suivi longitudinal de ces jeunes anciennement MNA. Un récit de vie (Bertaux, 2016) permet de reconstituer « des cours d'action partant de situations précises, répondant à des motivations, des raisons d'agir [...] s'inscrivant dans des contextes sociaux » ainsi que d'étudier « l'action dans la durée », mais aussi d'identifier des « points tournants » (Delcroix, 2007 : p. 90) indiqués par la personne elle-même au cours de son récit.

Des entretiens semi-directifs menés auprès de professionnels - une enseignante en lycée professionnel et un éducateur spécialisé participants à Migreval¹ - complètent ces récits de vie. Ceci nous permet d'appréhender la complexité des enjeux et les problématiques en lien avec leur situation en apportant des points de vue différents. Dans la première partie, nous verrons dans quelle mesure la migration est pour ces

¹ <https://migreval.hypotheses.org/> Voir chapitre introductif de ce dossier.

jeunes une échappatoire à leur situation initiale. Dans la seconde partie, nous nous intéresserons à la scolarité et à l'insertion professionnelle qui conditionnent leur intégration en France.

La migration comme échappatoire

Projet migratoire et déclencheur de la migration

La scolarisation est l'objectif principal des trois jeunes présentés dans cet article. Ils sont originaires de la Guinée-Conakry, où le contexte socio-économique et politique leur est défavorable sur le plan de la scolarité, et rend difficile la projection vers un avenir meilleur. Le projet migratoire peut découler de différents facteurs (Kobanda, 2010 : p. 204 ; Kobanda, 2016). Pour Luny, il lui est difficile de poursuivre ses études dans ce contexte politique et social instable, avec des manifestations violentes dans son quartier qui perturbent son quotidien. À cela s'ajoute le coût de sa scolarité dans un établissement privé supporté par sa mère qu'il souhaite soulager financièrement. Son objectif est de « *faire des études, aller à l'université, réussir dans la vie* » (Luny).

Quel est le facteur déclencheur de la migration du mineur ? Son identité peuhle le rend suspect d'opposition au gouvernement. En 2017, à 16 ans, après une manifestation près de chez lui, et une échauffourée avec la police, il réussit à s'enfuir. Redoutant d'être arrêté s'il retournait chez lui, il a décidé de prendre seul la route de l'émigration. Il avait néanmoins déjà songé à un départ lorsqu'il cherchait une solution pour surmonter les problèmes qu'il rencontrait - difficultés économiques de sa mère, discontinuité de la scolarité du fait des troubles politiques. Il a grandi dans une banlieue de la capitale, où résident majoritairement des Peuhls. D'après ses dires, elle est réputée « *être constituée de l'opposition (...) le gouvernement qui était en place, ils estimaient que nous sommes proches de l'opposant principal qui est un Peuhl aussi* » (Luny)

La situation politique conflictuelle ainsi qu'une altercation avec un militaire qui molestait sa mère ont entraîné sa fuite vers le Mali :

« *Moi, j'avais peur de retourner (à la maison), parce que je ne sais pas ce que j'allais revoir là-bas, s'ils sont toujours là et m'attrapent, quelque chose comme ça. Après, j'ai réussi, entre-temps, d'ici le soir, j'ai parlé à quelques-uns, ils m'ont dit qu'ils me cherchent et tout. Les uns ont commencé à me dire de ne pas me retourner parce que s'ils m'attrapent, ils vont ...* »
(Luny)

Cherif, quant à lui, est issu d'une famille polygame. Après la mort de sa mère lorsqu'il n'a que 12 ans, il est resté avec sa belle-mère qui le maltraite. Il est obligé d'assurer toutes les charges domestiques, ce qui limite sa réussite scolaire. En 2013, à 16 ans, il choisit donc de quitter la maison familiale et de prendre la route de l'exil avec l'aide de sa grande sœur. Il explique ainsi son départ : « *il faut que je quitte, car à un certain moment j'en ai marre avec ma marâtre que je n'arrive plus à supporter*

en fait à cause de la maltraitance et aussi j'ai arrêté l'école à cause d'elle » (Cherif). Son départ est dû également à des causes multifactorielles : conflit et maltraitance familiale, difficulté à maintenir une assiduité scolaire.

« Moi, je n'ai pas décidé. Je ne savais même pas que je venais en France » confie Oumar. Au décès de sa mère adoptive, un oncle maternel qui vivait au Mali le prend en charge en 2018. Ce dernier l'amène jusqu'en Espagne, où leur route se sépare.

« Je n'ai jamais rêvé de.... C'est lorsque j'ai perdu ma mère adoptive, c'est elle que j'ai perdue en premier. Son petit frère, et lui... parce que lui vivait au Mali [...] Il est venu me chercher en Guinée, parce que c'est sa grande sœur, c'est elle qui m'a élevée. Du coup, comme elle ne vivait plus, il est venu me chercher, pour ma vie, je suis resté avec lui au Mali. Et comme ça, on a continué jusqu'en France. Ouais, ce n'est même pas, je n'ai jamais rêvé d'arriver en France »
(Oumar)

Choix de la destination et parcours migratoire

Quelle est la part du choix dans la destination finale ? Les trois jeunes Guinéens ont été scolarisés dans des écoles francophones de Conakry, la capitale du pays. La langue s'avère donc être le facteur premier pour leur intégration et leur réussite scolaire. Voulant ardemment continuer leur scolarité, la France apparaît alors comme une destination pertinente pour Cherif et Oumar, Luny hésitant entre la France et le Luxembourg. Pour Cherif, le voyage est direct. Il a pris un bateau depuis Conakry jusqu'au port de Marseille avec l'aide de sa sœur. Il évite ainsi beaucoup de dangers, dont la mort lors de la traversée du désert et de la mer Méditerranée : « Algérie, Algérie-Maroc, Maroc-Espagne, Espagne, on est arrivés en France. Espagne maintenant, euh, lui (l'oncle) et moi, on s'est séparés », explique Oumar qui arrive ainsi sans son oncle en France. De leur côté, comme bien d'autres migrants, Luny et Oumar sont passés par le Mali, l'Algérie et le Maroc avant d'aborder l'Europe par l'Espagne, soit un voyage périlleux de plusieurs mois, à pied, en voiture, en bus, en zodiac, selon les opportunités.

Pour Luny et Oumar, l'Espagne ne remplit pas les conditions adéquates pour la poursuite de leur scolarité du fait de la barrière de la langue qu'aucun des deux ne parle. Cela les a conduits à poursuivre leur voyage jusqu'en France, où ils estiment avoir de meilleures opportunités et plus de chances de s'intégrer du fait de leur connaissance de la langue. L'histoire coloniale de la France que Luny apprend en Guinée l'incline plutôt à choisir dans un premier temps le Luxembourg, mais il s'arrête à Strasbourg :

« Je ne voulais pas rester en Espagne, puisque moi je considérais que... soit en France, soit au Luxembourg. J'estimais qu'une fois ici, déjà si on parle le français, j'aurais un grand avantage à m'intégrer, tout ça là ! Et comprendre les gens et tout. Mais si je reste là-bas, je pouvais encore faire beaucoup de temps pour apprendre la langue et m'intégrer »

Lors de son parcours migratoire, Oumar est séparé de son oncle par les autorités espagnoles dès son arrivée sur le territoire : *« mais parce que l'Espagne, euh, tu sais, les mineurs et les majeurs, ce n'est pas dans le même dispositif »*. La France n'est pas sa destination initiale, mais plutôt un choix de circonstances.

« Parce que moi je voulais, je voulais rester en Espagne, parce que je ne connaissais pas la France. Si c'est pareil ou non. Parce que je suis resté en Espagne, j'ai fait un mois, j'ai dit bah, bah, ça va. Du coup, eux [un père de famille marocain accompagnant ses enfants en France, à Nancy] ils m'ont dit qu'eux ils partaient en France [...] Qu'ils ont des parents en France. J'ai dit, euh, j'ai dit OK. Parce que je pense que la France, euh, c'était ... C'était mieux pour moi, pour m'adapter que l'Espagne. Parce que l'Espagne, il faut que j'étudie la langue »
(Oumar)

Les mineurs, même isolés de leur famille, voyagent souvent accompagnés d'autres mineurs ou familles. Ainsi, des trois MNA, Cherif est le seul à choisir dès le départ la France comme terre d'exil. En voyageant en bateau, il s'épargne également les péripéties d'un voyage dangereux à travers l'Afrique de l'Ouest et le Maghreb.

Reconnaissance de la minorité et prise en charge

Une fois sur le territoire français, la reconnaissance de la minorité est une étape indispensable afin d'obtenir le statut juridique de MNA (Paté, 2021 ; Carayon et al., 2021 ; Senovilla, 2019). Lorsqu'un jeune étranger est reconnu « mineur » et « isolé », le Conseil départemental l'oriente vers les dispositifs de protection de l'enfance où il bénéficie, dans des délais variables, d'une prise en charge en tant que mineur en danger, ainsi qu'une insertion scolaire. La procédure d'évaluation de la minorité et de l'isolement relève de la compétence de chaque département depuis la circulaire du 31 mai 2013, dite « Taubira ». La première étape est un entretien social, une évaluation biographique du parcours (Kobanda, 2010, 2016) à laquelle pourront s'ajouter des expertises des documents d'état civil du jeune. En cas de doute, l'autorité judiciaire pourra autoriser la pratique d'un test médico-légal.

Les trois MNA rencontrés durant notre travail de terrain ont partagé leur expérience de l'évaluation de leur minorité, une période très stressante et douloureuse pour eux. L'attente peut s'avérer longue pour certains adolescents, comme Oumar, qui a attendu cinq mois avant que le procureur reconnaisse sa minorité. Dans le cadre de cette procédure, il a été envoyé à l'hôpital sur ordonnance du procureur afin de passer un entretien et un test osseux du poignet, une procédure médicale (Lendaro, 2020 : p. 377, Kobanda, 2010, note 11) dont la fiabilité est contestée.

« Mais, un docteur qui est certifié, euh, ce n'est pas n'importe quel docteur. Lui, il est certifié par les juges... Je suis parti, il, il m'a regardé et il a, il a mis les appareils sur moi, du coup il m'a, il m'a posé des questions, j'ai répondu. Je ne comprenais rien, j'étais stressé, il a dit : pour moi, t'es mineur »
(Oumar)

Avant sa reconnaissance de minorité, Oumar était logé dans un hôtel à Nancy et de ce fait déscolarisé pendant cinq mois. Une fois reconnu MNA, le procureur l'a envoyé à Strasbourg où il est resté cinq mois supplémentaires dans le même hébergement diffus. Pour Luny, l'entretien avec le Conseil départemental s'est avéré intrusif et a représenté une épreuve pour lui. Cependant, il était alors conscient que son avenir en dépendait :

« Ben, c'était quand même stressant, parce qu'avoir quelqu'un d'un seul coup, pour la première fois et lui raconter sa vie, ben, j'étais stressé et c'était plus ..., il fallait, ils te demandent l'âge de ta mère, et des choses que tu ignorais complètement, je n'ai jamais connu l'âge de ma mère ! Euh, comment dire, parlez, vous êtes combien ? Et ton père, il était quoi ? Il était là ? Il n'était pas là ? Des choses très, très personnelles, qu'on était obligé de dire. Tu savais que si tu ne parlais pas, que tu ne donnais pas un maximum, tu risques de, de pas, tu risques qu'on te dise non, et que tu finisses par dormir à la rue ! Et, ben, j'étais obligé de quand même, c'est stressant et ce n'est pas, ce n'est pas facile, ben j'ai forcé quand même, c'est quelque chose qui marque quand même ! »

(Luny)

Une partie des jeunes étrangers isolés se voient refuser le statut de MNA, car les institutions chargées de leur accueil estiment que ces adolescents mentent souvent à propos de leur âge, de leur isolement, de leur nationalité, voire de leur identité (Lendaro, 2020). Ce soupçon (Bricaud, 2006) entraîne fréquemment une prise en charge dégradée et retardée des MNA, car l'action des acteurs institutionnels, suspicieux, est davantage tournée vers le contrôle que la protection. Cependant, pour Oumar, Luny et Cherif, la France reconnaît sans mal leur minorité. Néanmoins, le délai de la procédure de reconnaissance de minorité pour Cherif et Oumar, environ cinq mois, a eu un effet négatif sur leur scolarité, car ils étaient déscolarisés durant cette période.

Scolarité et insertion professionnelle : contraintes et pression

Une offre scolaire limitée conditionnée par les papiers et le temps

Luny a intégré un établissement scolaire quelques semaines après sa reconnaissance de minorité. De leur côté, Oumar et Cherif ont patienté six mois une fois évalués mineurs avant d'intégrer un établissement scolaire. Par conséquent, ces deux adolescents ont subi une interruption de leur scolarité de 11 mois du fait de l'administration, à laquelle s'ajoute la déscolarisation lors de leur route migratoire. De surcroît, durant cette période, Oumar et Cherif sont laissés à eux-mêmes dans un hôtel en compagnie d'autres MNA. Ils sont suivis deux à trois fois par semaine par des éducateurs. Il s'agit ici d'une prise en charge en pointillés lors de cette période de transition. Pour des adolescents, ces délais sont lourds de conséquences, tant en ce qui concerne leur sociabilisation, leur intégration et leur scolarité. Cela a pour conséquence un choix plus limité dans leur orientation scolaire et par conséquent

professionnelle : « Cette orientation systématique vers les voies professionnalisantes n'est pas sans interroger : l'article 225-1 du Code pénal interdit en effet les distinctions opérées entre les personnes en raison d'un critère prohibé par la loi, parmi lesquels on retrouve la nationalité, l'origine ou encore l'âge. Or, ce dernier critère est, de l'aveu de tous les acteurs, le critère déterminant de l'orientation qui leur est proposée » (Carayon et al., 2021 : p. 9).

Quelles sont les possibilités offertes à ces trois MNA ? Qu'est-ce qui motive leur orientation ?

« Ils (les éducateurs) nous expliquaient tout ça là, et euh, déjà moi j'avais plus de 16 ans quand j'étais venu, et du coup, ils nous expliquaient que pour avoir les papiers à 18 ans, il fallait, il fallait que les associations, que tu sois dans une procédure en fait, que tu sois dans une école, que tu sois en formation »
(Luny)

Les MNA de plus 16 ans sont souvent orientés vers des formations professionnelles courtes. Ils les encouragent vers ces voies afin d'augmenter leurs chances d'être régularisés à la majorité. « La formation professionnelle est l'orientation qui leur donnera le plus de chances d'obtenir un titre de séjour, en plus d'être le meilleur moyen d'accéder à l'autonomie matérielle » (Pate, 2021: p. 2). Donald, éducateur spécialisé, insiste sur le fait que :

« La plupart des jeunes arrivent entre 16 et 18 ans et là, c'est beaucoup plus compliqué parce que c'est des cartes étudiant ou travailleur temporaire qui sont dispensées. Et les cartes étudiant ou travailleur temporaire, c'est des cartes qui ouvrent au travail sur la base d'un contrat de travail. Donc, voilà, c'est pour ça qu'à 18 ans, ils vont chercher du travail même s'ils sont en voie directe à la base »
(Donald)

Sans titre de séjour à leur majorité, les jeunes étrangers majeurs pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance deviennent des sans-papiers et risquent à tout moment l'expulsion du territoire français. Cette épée de Damoclès au-dessus d'eux fait pencher la balance de leur orientation vers des formations susceptibles de leur permettre d'obtenir un titre de séjour à leur majorité. À 18 ans, l'État ne les considère plus comme des enfants à protéger, mais comme des étrangers : « Le dispositif d'accès des MNA à un titre de séjour est un archétype des mécanismes de sélections arbitraires qui se répandent dans le droit des étrangers (...) Un tel dispositif ne peut avoir d'autres effets sur la prise en charge des MNA qu'un formatage de leur parcours visant à le conformer aux exigences de la police des étrangers » (Carayon et al., 2021 : p. 5).

Ainsi, Cherif a choisi initialement une formation de soudure par rapport à l'un de ses oncles en Guinée : « c'est moi-même qui l'a choisi parce que comme mon oncle a une entreprise de soudure depuis la Guinée, je me suis dit à l'avenir, je vais me lancer aussi dans ça, que c'est quelque chose qui est bien pour moi, de me lancer

là-dedans, pour la famille ça va servir donc... ». Par la suite, il a obtenu un CAP Serrurier Métallier qui lui a permis de signer un contrat de 6 mois dans le bâtiment et par conséquent obtenir une carte de séjour travailleur temporaire. Cependant, son expérience a tourné court. Il résume ainsi son parcours :

« Quand j'ai eu mon diplôme de CAP en serrurier métallier, j'ai eu à travailler quelque 5 à 6 mois, on faisait des soudures, montait des portes, des tôles, un peu de tout ça là. Après j'ai eu quelques problèmes, car je me suis coupé le doigt et j'ai dit je vais faire une autre formation encore ... »
(Cherif)

Oumar a entamé durant l'été 2019 des démarches auprès de deux CIO sans résultat probant. Obstiné, il a cherché et trouvé un établissement prêt à l'accueillir après quelques jours d'essai. C'est ainsi qu'il a intégré un lycée hôtelier pour deux ans de formation en CAP « Commercialisation et service en hôtel, café et restaurant » :

« C'était la commercialisation, services hôtels, restaurants, ... café et trucs comme ça ». Sa volonté d'être scolarisé prime sur ses désirs : « ce n'était pas ma passion, mais... Il n'y avait pas d'autres choses à faire [...] parce que mon objectif, je... je voulais faire le commerce »
(Oumar)

Comme il n'y avait pas de place dans le CAP « Vente » qu'il souhaitait, il a accepté cette formation, qui bien que comportant le terme « commercialisation » correspond à du service en restauration. Il justifie son choix ainsi : « lorsqu'ils m'ont dit, la commercialisation, pour moi, commercialisation, le commerce, c'est le même but ».

Quant à Luny, arrivé après la rentrée scolaire, ses choix d'orientation étaient davantage limités. Il n'y avait plus de place dans les formations les plus prisées, ce qui limitait son choix aux filières moins convoitées. Il a renoncé à passer un baccalauréat général qu'il avait commencé dans son pays, mais aussi les formations professionnelles qui l'intéressaient. Il a accepté une formation en CAP d'« Agent polyvalent de restauration » en EREA². Il s'est rendu cependant rapidement compte qu'il n'apprenait pas véritablement à cuisiner et qu'il était scolarisé avec des jeunes « en grande difficulté scolaire et/ou sociale ou rencontrant des difficultés liées à une situation de handicap »³.

« Et après, avec mon prof principal, on a décidé qu'elle va m'aider à intégrer [un lycée] parce que moi, j'ai parlé avec elle, j'ai trouvé, je lui ai dit que s'il faut faire la cuisine, je veux faire de la vraie cuisine, en fait ! Du coup, en plus là-bas, le niveau, il n'était pas assez élevé en fait, vu que l'établissement [...] était plutôt spécialisé pour des personnes qui presque parlent difficilement le français, tout ça là, qui avaient des difficultés soit physiques, soit mentales, soit quelque chose comme cela »
(Luny)

² Établissement Régional d'Enseignement Adapté.

³ Voir la Circulaire n° 2017-076 du 24-4-2017

Luny, Omar et Chérif étaient conscients du rôle que joue l'école dans la continuité de leur séjour en France à leur majorité. Ils se sont démenés pour reprendre rapidement le chemin de l'école afin d'assurer leur avenir : « Il s'agit d'aller à l'école pour pouvoir rester en France légalement, pour continuer à être aidé après 18 ans, pour pouvoir rembourser la dette contractée pour le passage en Europe, pour subvenir aux besoins de la famille restée au pays, pour ne pas retourner dans un pays où plus rien ne les attend » (Lemaire, 2006 : p.101).

Ces différents facteurs ont motivé ces trois jeunes à réussir leur scolarité. Ils ont compris les enjeux de l'école dans leur devenir en France et savent qu'elle est importante pour l'obtention d'un titre de séjour et de leur éventuelle naturalisation. Comme indiqué plus tôt, les trois étaient scolarisés à Conakry dans des lycées francophones, ce qui a facilité leur intégration. Ils y ont acquis des *habitus* qui facilitent leur insertion dans le système scolaire français (Foucault, 1975). Malgré leur déception de ne pas pouvoir réaliser les études souhaitées en lycée général, ils ont compris l'importance de leur intégration professionnelle et d'un CDI pour une régularisation pérenne. Ils risquaient sinon de se retrouver sans papiers, sans domicile, sans moyens de subsistance. C'est ce que résume de façon lapidaire Donald, éducateur spécialisé : « *avoir un travail ou partir* ».

Pour une prise en charge au-delà de la minorité : suivre une formation en apprentissage

Pour les MNA proches de la majorité, il leur faut trouver rapidement une formation professionnalisante. L'inscription de ces jeunes migrants dans un processus de scolarisation ou de formation professionnelle joue un rôle déterminant dans la perspective de leur régularisation. La circulaire dite Villepin⁴ encourage en effet les préfetures à envisager avec bienveillance les dossiers de régularisation des MNA pleinement inscrits dans un processus de scolarisation ou de formation. Ceci explique qu'en grande majorité, les MNA s'orientent vers des formations professionnalisantes et vers des secteurs en tension, peu attractifs, avec un manque considérable de personnel comme l'hôtellerie-restauration, la maçonnerie, l'aide à la personne, afin de sécuriser leur avenir sur le territoire français à leur majorité. C'est dans ces domaines que les employeurs seront prêts à signer une promesse d'embauche permettant d'effectuer les démarches administratives complexes mais indispensables à l'obtention pour le jeune d'une autorisation de travail associée à un titre de séjour.

Avant l'âge de 18 ans les mineurs sont dispensés par le CESEDA⁵ (art. L411.1) de l'obligation d'avoir un titre de séjour. Cependant, pour nos trois jeunes MNA l'entrée en apprentissage (avant la majorité) nécessitait l'obtention d'une carte de séjour et d'une autorisation de travail⁶. À défaut de la possibilité d'intégrer un apprentissage, la formation initiale est la seule accessible à leur arrivée et indispensable pour la suite du parcours du jeune :

⁴ Circulaire n° 452 du 5 octobre 2005.

⁵ Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile.

⁶ Voir l'article L421-35 du CESEDA.

*« Sinon, on n’a pas le Contrat Jeune Majeur. Donc, ils l’inscrivent (le MNA) là où il y a de la place. CAP agent polyvalent de restauration, le bâtiment, pour les filles le ménage ... »
(Donald)*

Ainsi, Luny explique que malgré la fermeture des restaurants en raison de la Covid 19, et malgré le fait qu’il était en dernière année de Bac Pro, il a trouvé un patron qui acceptait de lui signer un contrat d’apprentissage afin de l’amener jusqu’à l’examen du baccalauréat, qu’il a obtenu :

*« Heureusement, j’avais trouvé aussi un patron qui acceptait de me prendre que pour la Terminale, parce que la plupart, ils disaient qu’il faut deux ans en fait. (...) Pour que, pour qu’on soit aussi rentable pour eux en fait. Sauf que mon patron m’a accepté comme ça et tout. Après, il y avait aussi l’aide du gouvernement des 5000 euros, tout ça là aussi, ça a accéléré les choses, puisque quand il m’avait pris, c’était le confinement »
(Luny)*

Après une courte période d’adaptation à l’entreprise, les jeunes embauchés en apprentissage sont souvent rapidement opérationnels . Ils sont donc productifs assez vite et, de ce fait, « rentables » et bien intégrés dans l’entreprise. C’est pourquoi les employeurs acceptent généralement - malgré la lourdeur administrative - d’effectuer les démarches nécessaires pour des jeunes qui souvent possèdent déjà des compétences acquises dans un lycée professionnel.

Si Luny rêvait d’aller un jour à la faculté en Guinée, les associations d’aide aux migrants et le Conseil départemental lui avaient fait comprendre qu’il était préférable pour lui de trouver une formation qui allait lui permettre de travailler et se prendre en charge rapidement.

*« En gros, on (les éducateurs) nous expliquait que, plus tôt tu es dans quelque chose, plus c’est mieux pour toi pour avoir ta régularisation »
(Luny)*

C’est également le cas d’Oumar qui n’a pas choisi la formation de cuisine par intérêt, mais plutôt pour sécuriser son avenir et sa régularisation à la majorité :

*« Pour moi, j’ai bien en tête ma philosophie, je ne cherche pas quelque chose qui me plaît. Je cherche à avoir quelque chose dont je peux avoir un avenir dedans. Euh, payer mon loyer, c’est le plus important (rires), et de prendre soin de moi »
(Oumar)*

Après un accident de travail qui le blesse au doigt, Cherif choisit une autre formation, toujours en tenant compte des impératifs administratifs qui limitent ses choix :

« Oui, je dirais oui, ça aide à avoir les papiers, la formation...ça dépend de toi même, comme moi, depuis que j'ai fini ma formation, rien ne m'a bloqué, j'ai eu mon diplôme de serrurier métallier, et après j'ai eu mon diplôme de CAP serveur, je n'ai pas eu de difficultés à trouver du travail après, je n'ai pas eu aussi de difficultés au niveau de la préfecture pour faire mes papiers, il faut juste savoir choisir une bonne formation »
(Cherif)

Entre accompagnement et ressources personnelles

Cependant, les trois jeunes n'étaient pas au bout de leurs efforts pour atteindre une certaine stabilité au sein de la société française. En ce qui concerne Oumar, comme sa formation en commercialisation ne le satisfaisait pas, bien qu'il ait obtenu son diplôme, il a entamé un Baccalauréat professionnel « Réalisation de produits d'imprimerie » en alternance. Une fois de plus, il s'est arrangé pour trouver sa formation et une entreprise, devançant ainsi la Mission locale :

« Euh, parce que la Mission locale, euh, lorsque je cherchais l'apprentissage, euh, tu sais, ils aident les jeunes [...] à trouver un apprentissage. [...] Du coup, j'ai cherché avec eux, j'ai cherché, j'ai cherché, cherché, cherché, je n'ai pas trouvé. J'ai dit 'OK, attendez, moi je vais chercher moi seul maintenant' »
(Oumar)

L'accompagnement des MNA vers l'autonomie reste un enjeu majeur pour les éducateurs. Leur sortie du dispositif d'accompagnement s'avère être un défi de taille. S'ils sont parvenus à arriver en France sans famille, après un voyage aux épreuves souvent traumatisantes, l'intégration dans une société culturellement éloignée de leur pays d'origine ajoute de nouvelles difficultés à celles, déjà nombreuses, de la sortie de la protection de l'enfance. Aussi, à leur majorité, ils comptent souvent sur les CJM (Contrats Jeunes Majeurs) afin de pouvoir terminer leur formation en cours, tout en conservant une prise en charge par le Conseil départemental. L'article L222-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles stipule que ceux qui en ont besoin peuvent bénéficier d'une prolongation du soutien de l'ASE jusqu'à leurs 21 ans⁷.

« Le département a tout de même décidé de remettre des contrats jeunes majeurs en place, mais cette fois-ci, soumis à la rupture familiale, au projet professionnel béton, euh, alors que dans la loi, c'est de 18 à 21 ans. Mais après, c'est à la discrétion du département. Donc, il y a des départements qui n'ont toujours pas de contrat jeune majeur, et il y a d'autres départements comme le Val-de-Marne, qui sont des départements communistes, où les contrats Jeune Majeur vont jusqu'à 21 ans, sont toujours d'actualité, il n'y a pas de problème. C'est vraiment à la discrétion. [...] Dans le Bas-Rhin, ce qui a été décidé, ce que les contrats jeunes majeurs, oui, sur demande du jeune. Donc, le jeune écrit une

⁷ Aujourd'hui, la loi n° 2022-140 du 07 février 2022, dite « loi Taquet », oblige les départements à prendre en charge, à travers le contrat jeune majeur, jusqu'à leurs 21 ans, tout jeune ayant bénéficié de la protection de l'enfance avant sa majorité. Le décret n°2022-1125 du 5 août 2022 met en œuvre la loi Taquet.

lettre et écrit pourquoi il a besoin d'une prise en charge encore, etc. Euh, et ensuite c'est 6 mois renouvelables, toujours sur demande et acceptation du Conseil départemental »
(Donald)

Le renouvellement du contrat n'étant pas systématique, l'incertitude entraîne du stress chez beaucoup de MNA, ce qui les pousse à se diriger vers l'apprentissage, voie la plus sûre pour la signature du CJM. Le Conseil départemental exerce une forte pression dans ce sens. Concernant les jeunes suivis, Donald nous explique leur état d'esprit à la sortie d'un rendez-vous à la préfecture dans le cadre de l'approche de la majorité :

« Et là, je peux vous dire que quand on ressort de ces rendez-vous, ben le jeune, la première chose qu'il a envie de faire, c'est de trouver un apprentissage. Donc, on met en péril la scolarité, parce qu'il y a des jeunes qui sont parfois en retard, qui sont allophones ou pardon, qui ne sont pas francophones, et du coup, eux, ils vont chercher absolument l'apprentissage. [...] Le contrat jeune majeur, c'est un tremplin pour l'émancipation. Donc, la fin, la finalité euh, une fois qu'ils avaient fini leur scolarité, travail etc., c'est qu'ils puissent trouver un logement »
(Donald)

Cette étape est primordiale pour les MNA. Ils doivent réajuster leurs ambitions afin de correspondre aux critères qui leur permettront de s'intégrer rapidement dans la société, par le travail et le logement :

« Ils nous disaient en quelque sorte [...] que si je prends l'apprentissage, c'était [...] mieux pour moi en fait. Parce qu'à chaque fois aussi c'était, c'était, il fallait renouveler des contrats et chaque contrat, ils me posent des conditions, pour qu'on continue à t'aider, il faut que tu fasses ça, que tu fasses ça, et ça demandait beaucoup plus d'engagements pour moi. Du coup, moi, tout ça là réuni, j'ai dû prendre la voie de l'apprentissage... »
(Luny)

Conclusion

Les trois jeunes que nous avons suivis ont bénéficié d'un accompagnement socio-éducatif qui a pris en charge leurs besoins primaires (logement, nourriture, sécurité...). Cela leur a permis de se concentrer sur leur objectif premier, leur scolarité, afin d'accéder à une position sociale plus favorable que dans leur pays d'origine. Sans leur engagement et le recours à leurs ressources personnelles, nous pouvons nous demander si l'accompagnement socio-éducatif aurait abouti à un résultat probant ? En effet, force est de constater qu'à chacune des étapes de leur parcours, les trois jeunes ont largement contribué à la réussite de leurs projets : obtenir un diplôme au plus proche de leurs attentes - malgré les obstacles - ainsi que leur régularisation provisoire.

Pour Luny, il a fallu s'extirper d'une formation en EREA qui ne correspondait absolument pas à ses capacités, pour ensuite se réorienter vers une qualification bien en deçà de ses ambitions : un CAP « Cuisine ». Il a intégré ensuite une formation niveau baccalauréat professionnel dans un lycée hôtelier. Enfin, en terminale professionnelle, il a trouvé une entreprise l'acceptant en apprentissage, ce qui a facilité l'obtention d'un titre de séjour. Il a dû se battre à toutes les étapes afin de maximiser ses chances pour son avenir en France. Comme Luny qui a accumulé les diplômes pour être au plus près de ses ambitions, Cherif et Oumar obtiennent chacun deux diplômes dans des métiers différents pour trouver un emploi susceptible de favoriser leur régularisation et permettre de se prendre en charge rapidement à leur majorité.

Les trois jeunes ont déployé une énergie considérable afin de correspondre aux critères mouvants que les acteurs des institutions publiques leur imposaient. Ils ont également dû prendre en compte une temporalité qui leur était défavorable dans la mesure où ils sont arrivés sur le territoire français après leurs 16 ans. Cherif, Luny et Oumar sont des acteurs pleinement impliqués dans leur avenir, conscients des enjeux qu'ils découvrent progressivement malgré leur jeune âge et leur méconnaissance des institutions publiques françaises. En assumant des métiers sous tension que beaucoup refusent, ces jeunes migrants participent activement à l'économie de la France (Oberti, 2024).

Bibliographie

BERTAUX, D. (2016), *Le récit de vie*, Collection 128, Éd. Armand Colin, Paris, 128 p.

BRICAUD, J. (2006), *Mineurs étrangers isolés : l'épreuve du soupçon*, Collection Perspectives sociales, Éd. Vuibert, Paris, 256 p.

CARAYON L., MATTIUSSI, J. & VUATTOUX, A. (2021), *Sans famille, sans patrie, au travail ? Stratégies institutionnelles d'orientation scolaire et professionnelle des MNA au tournant de la majorité*, in *Jeunes et Mineurs en Mobilité - Young people and Children on the Move*, n° 6, p. 66-75.

DELCROIX, C. (2007), *Entre volonté de s'en sortir et discrimination, une trajectoire éclairante*, in *Nouvelles questions féminines*, « Parité linguistique », vol. 26 (n° 3), p. 82-100.

ETIEMBLE, A. (2002), *Les mineurs Isolés étrangers en France. Évaluation quantitative de la population accueillie à l'Aide Sociale à l'Enfance. Les termes de l'accueil et de la prise en charge. Étude réalisée par la Direction de la Population et des Migrations, Quest'us, Association d'études et de recherches en sociologie*, Rennes, 272 p.

FOUCAULT, M. (1975), *Surveiller et punir. La naissance de la prison*, Eds. Gallimard,

352 p.

KOBANDA, D. (2010), *Mineurs Isolés Étrangers : quelle définition ? Quelle approche d'accompagnement ?*, in *Migrations Société*, vol. 3, n° 129-130, p. 197-206.

KOBANDA, D. (2016), *Enfants Isolés Étrangers. Une vie et un parcours faits d'obstacles*, L'Harmattan, Paris, 246 p.

LEMAIRE, É. (2006), *L'intégration des mineurs étrangers isolés : l'école, un passeport pour l'intégration socioprofessionnelle ?*, in *Ville-École-Intégration-Diversité*, L'école et l'emploi (n° 146), p. 97-102.

LENDARO, A. (2020), *Mineur jusqu'aux os ? La juge des enfants et l'âge du jeune étranger au prisme des tests osseux*, in *Ethnologie française*, vol. 50 (n°2), p. 377-389.

OBERTI, M. (2024), *L'immigration : un atout pour le dynamisme économique*, La Vie des idées, 12 p.

PATE, N. (2021), *Les enjeux de l'accès à la scolarité des mineurs non accompagnés (MNA)*, in Groupe de travail « Égalité des chances », Centre national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), Sep 2021, Paris, France.

SENOVILLA HERNANDEZ, D. (éd.) (2019), *L'attente subie par les mineurs non accompagnés dans le département de la Vienne : raisons et réponses*, Résultats 2017-2019 du projet REMIV, Poitiers, MIGRINTER, 126 p.